

# Événement

## Promotion des investissements Le Maroc sur la bonne voie

● Le gouvernement entend booster davantage les investissements. L'accélération de la cadence s'impose sur tous les volets, notamment sur le plan de l'amélioration du cadre juridique et institutionnel. Une nouvelle charte d'investissement sera mise sur les rails. Les projets relatifs à l'AMDIE et l'Agence de développement numérique seront bientôt discutés au Parlement.

La politique nationale de promotion des investissements, notamment industriels est sur de bons rails. C'est en tout cas la conviction affichée par le ministre de l'Industrie, de l'investissement, du commerce, et de l'économie numérique Moulay Hafid Elalamy lors d'un point de presse tenu jeudi soir à Rabat, à l'issue de la tenue de la Commission des investissements : «Le rythme des investissements est très important. L'attractivité du Maroc s'améliore d'année en année. Marocains et étrangers ont la volonté d'investir au Maroc». Le responsable gouvernemental appelle à éviter d'être «contaminé par la sinistrose» qui a fait écrouler beaucoup de pays, notamment en Europe précisant que le Maroc a opté pour les bons choix qui sont en train de donner leurs fruits comme en témoigne la dynamique du secteur industriel. Sur les 20 MMDH du fonds de développement industriel, quelque 17 milliards sont déjà engagés dont 2 milliards déjà débloqués (500 MDH en 2015 et 1,5 MMDH en 2016). Sur les 500.000 emplois visés à l'horizon 2020, 427.000 sont engagés dont 120.000 sont déjà créés. L'appel est lancé aux



opérateurs économiques pour investir dans l'industrie qui est plus que jamais un secteur porteur au Maroc. D'ailleurs, Elalamy ne cache pas sa volonté d'opter pour l'investissement industriel lorsqu'il aura quitté le gouvernement alors qu'auparavant ce n'était pas son choix de prédilection. Les paramètres ont, selon lui, changé. En dépit des critiques de la Banque mondiale, le ministre reste on ne peut plus optimiste. Il lance même un coup de gueule contre cette institution soulignant son désaccord avec plusieurs points du rapport qui a épinglé le Maroc : «On n'accepte les critiques que si la Banque

mondiale a des arguments valables. Il faut en premier lieu comprendre notre système».

### Charte d'investissement concertée

Elalamy reconnaît que de grands efforts restent à déployer et indique que le Maroc ne doit pas s'endormir sur ses lauriers pour pouvoir affronter la farouche concurrence internationale. Il estime que malgré l'ampleur des défis, le pays est sur la bonne voie et essaie d'améliorer le cadre juridique et institutionnel. À cet égard, la nouvelle charte d'investissement est relancée. Le débat autour de ce projet a déjà été



Sur les 20 MMDH du fonds de développement industriel, un budget de 17 MMDH est déjà engagé.

entamé au Conseil de gouvernement. Il sera approfondi avec les départements ministériels concernés ainsi que les organisations professionnelles comme la Confédération générale des entreprises du Maroc, le groupement professionnel des banques du Maroc, les experts comptables. Elalamy s'engage à ce que la charte d'investissement soit «presque concertée» soulignant que des équilibres doivent être respectés. La nouvelle charte reposera sur six axes fondamentaux : les garanties octroyées aux investisseurs, les mesures qualitatives pour bien exploiter les opportunités de l'émergence industrielle, l'appui direct à l'investissement, les incitations fiscales et douanières, les mesures octroyées aux entreprises émergentes ainsi que le dispositif de promotion de l'emploi et de la formation professionnelle. Le document devra décrire une vision claire et contenir des stratégies sectorielles et régionales en mettant en avant les régions les moins favorisées. La nouvelle vision porte sur le lancement des initiatives d'emploi, l'amélioration de la qualité des services publics et privés destinés aux citoyens et l'ouverture sur les nouvelles technologies. L'idée est d'instaurer une nouvelle politique mettant en avant les points forts du Maroc tout en améliorant constamment le climat des affaires.

### L'AMDIE et l'agence du numérique

Pour renforcer les acquis et améliorer le cadre institutionnel, le département de Moulay Hafid Elalamy compte aussi sur deux nouvelles entités pour l'accompagner :

## Commission des investissements : 51 projets validés

«C'est une belle journée pour l'investissement aujourd'hui qui nous a permis d'avancer sur des dossiers importants». Les propos émanent du jeune secrétaire d'État auprès du ministre de l'Industrie, de l'investissement, du commerce et de l'économie numérique, Othman El Ferdaous qui affiche la mine des grands jours à l'issue de la tenue de la Commission des investissements. Quelque 51 projets de conventions d'investissement et d'avenants aux conventions d'investissement ont été approuvés sur un total de 53 pour un montant global de 67 MMDH dont 61 MMDH d'investissements nationaux, soit un taux de plus de 90%. «Un montant presque jamais atteint», dit le responsable gouvernemental. Les joint-ventures arrivent en seconde position avec près de 9% du total des montants. Ces joint-ventures ont vu le jour dans le cadre de la mise en œuvre de grands projets dans les secteurs des énergies renouvelables et du tourisme et loisirs. Le secteur de l'industrie arrive en tête en termes de répartition des investissements par secteur avec près des deux-tiers des investissements soumis à la commission soit plus de 43 MMDH. Le secteur du transport et infrastructures de transport occupe la deuxième position avec près de 13 MMDH, soit 19% des investissements projetés. Le secteur des énergies renouvelables arrive au troisième rang avec 9% des investissements projetés. Le secteur du tourisme et des loisirs se place en quatrième position avec près de 7% des investissements projetés. Les projets validés vont permettre la création de 6.477 emplois directs. Le secteur de l'industrie est le principal pourvoyeur des emplois prévisionnels avec les trois-quarts des postes à créer (4.803 emplois directs). Il est suivi par le secteur du tourisme et loisirs avec 863 emplois, soit plus de 13% des emplois prévus puis le secteur du transport et infrastructures de transport avec 8% des emplois projetés. S'agissant de l'implantation régionale, les investissements sont placés dans plusieurs régions. Les trois-quarts des investissements (plus de 50 MMDH) sont placés principalement sur les régions de Marrakech-Safi, Casablanca-Settat et Béni Mellal-Khénifra. 6 MMDH, soit 9% du total des investissements soumis à la commission seront investis dans la région de Casablanca-Settat. Les régions de Laâyoune-Sakia El Hamra et Rabat-Salé-Kénitra arrivent respectivement en troisième et quatrième positions avec un investissement cumulé de plus de 8 MMDH.

l'Agence marocaine de développement des investissements et des exportations (AMDIE) et l'agence du développement numérique. Les textes afférents à ces deux organismes ont été déjà adoptés en Conseil de gouvernement en juillet dernier. Les discussions devront être bientôt entamées au Parlement autour de ces deux projets. La création des deux agences permettra de structurer l'action du ministère de tutelle dans les dossiers du numérique et de la promotion des investissements. L'AMDIE, rappelons-le, va naître de la fusion de l'Agence marocaine de développement des investissements (AMD), le Centre marocain de promotion des exportations (Maroc Export) et l'Office des foires et expositions de Casablanca (OFEC). Le but est d'en faire «*un fer de lance de la promotion du pays*», pour reprendre les propos du ministre de l'Industrie, de l'investissement, du commerce et de l'économie numérique. Cette agence aura pour mission de consolider la coordination des opérations et de rationaliser les ressources humaines et financières dans ce domaine. L'AMDIE œuvrera, entre autres, à rechercher de nouveaux clients parmi les hommes d'affaires étrangers et investisseurs potentiels, recevoir les investisseurs, leur fournir les informations et les accompagner dans la gestion de leurs projets d'investissement au Maroc. Elle devra être une force de proposition en élaborant une stratégie de communication et d'impact auprès des investisseurs en vue d'améliorer l'attractivité des investissements étrangers et assister les autorités gouvernementales et les instances concernées dans la mise en œuvre de mesures d'encouragement de l'investissement. Quant à l'Agence de développement de l'économie numérique, elle aura pour tâches l'élaboration, la réalisation, le suivi des services numériques adressés au citoyen et l'accompagnement des entreprises opérant dans le domaine de l'économie numérique. Elle sera chargée de l'implémentation de la stratégie de l'État dans le domaine du développement de l'économie numérique, l'encouragement de la diffusion des outils numériques et de la promotion de leur utilisation auprès de la population. ●

PAR **JIHANE GATTIOUI**  
j.gattiooui@leseco.ma

## Charte de l'investissement Quelle déclinaison régionale ?

● **La réforme de la Charte de l'investissement, une année et demi après sa révision, devra s'appuyer sur les attributions des Conseils régionaux en matière d'amélioration de l'attractivité. Le développement équilibré entre les 12 régions reste l'équation à résoudre.**

**D**urant cette étape de finalisation du projet de la Charte de l'investissement, c'est la corrélation entre le dispositif projeté et les plans régionaux de développement qui accaparent l'attention des responsables en charge du recueil des avis et du lancement des concertations nécessaires pour faire aboutir ce chantier à la fois dans des délais raisonnables et sans failles juridiques. Si les volets des incitations incluses dans le PLF 2017, ainsi que le renforcement de l'industrialisation, focalisent le débat, c'est la vocation régionale de la charte projetée qui reste le principal cheval de bataille dans le climat des affaires qui devra être favorisé par le projet de la charte. Le programme du gouvernement a, pour sa part, fixé l'étendue de la révision projetée, ainsi que les objectifs recherchés via la refonte des conditions de l'investissement, tout en insistant sur l'apport des 12 régions à la nouvelle charte.

### Les attentes des régions

Le vaste domaine des compétences partagées entre l'État et les régions pour la promotion des investissements laisse dégager plusieurs pistes qui intéressent la charte. Mais ce sont les missions exclusivement confiées aux Conseils régionaux qui seront décisives pour rendre la nouvelle

charte plus efficiente. Deux domaines seront particulièrement surveillés durant cette étape d'élaboration, que sont successivement la domiciliation des zones d'activité économique et la création des centres régionaux de formation. À cela s'ajoutent aussi le rôle qui sera dévolu aux conseils élus pour le soutien aux entreprises, l'aménagement des routes et la promotion de l'économie sociale. Pour la problématique de la création de l'emploi, qui est à la base de tout l'édifice normatif projeté, la création des centres régionaux de formation devra être suppléée par la mise en place de centres régionaux d'emploi dans l'optique de développement des compétences pour l'insertion dans le marché de l'emploi. Le développement équilibré entre les 12 régions reste l'équation à résoudre avant de finaliser le projet de la charte. Pour ne pas tomber dans le piège d'un développement qui ne profite pas au monde rural, les Conseils régionaux s'attendent à ce que la charte puisse favoriser l'exécution des missions qui leur incombent, notamment pour la promotion des activités non agricoles et la construction et l'entretien des routes non classées. Le rôle névralgique des infrastructures pour le projet de la charte au niveau régional est également au menu, avec la possibilité offerte aux régions d'élaborer les plans de

transport routier non urbain entre les collectivités territoriales situées au sein de la même région. Le cadre contractuel, entre l'État et les régions, sera lui aussi décisif, ce qui permettra aux régions d'être en parfaite harmonie avec leur statut fixé par la loi organique et qui impose que les Conseils régionaux doivent prendre en considération tout ce qui a été convenu en matière de projets, lors de l'élaboration du budget dans sa partie relative à l'équipement. L'autre enjeu majeur pour les régions, durant cette période de gestation de la charte de l'investissement, se situe au niveau du seuil de coordination avec les établissements publics et le secteur privé pour le suivi des Schémas régionaux d'aménagement du territoire «*dans le cadre des orientations de la politique publique d'aménagement adoptée au niveau national*», comme le stipule la loi organique des régions dans son article 88. Enfin le dernier test sérieux pour les conseils élus sera celui de leur capacité à enclencher une coopération internationale fructueuse et créatrice d'emplois directs, même si la loi empêche jusqu'à présent que les conventions conclues par les régions ou un groupement de collectivités territoriales ne le soient avec un pays étranger. ●

PAR **YOUNÈS BENNAJAH**  
y.bennajah@leseco.ma

## Comment rompre avec la vision statique de l'accompagnement de l'investissement ?

Les préparatifs du gouvernement semblent s'appuyer sur la convergence ainsi que sur la segmentation des offres et leur clarté pour les investisseurs. La déclinaison régionale devra donc prendre en considération les offres territoriales qui devront être conçues pour favoriser l'émergence de nouveaux pôles régionaux. Le modèle de développement des régions du Sud semble s'ériger en un exemple à suivre, que ce soit pour les montants importants qui ont été alloués, ou pour la complémentarité des projets qui ont été conçus. À noter aussi que l'impact des investissements publics sur les régions, pour la période 2014-2016, montre une évolution de 0,4% par rapport au PIB, alors que le taux de croissance des collectivités territoriales réalisent un taux de croissance annuel de l'ordre de 0,2%, soit 34% des dépenses totales des 4 catégories des collectivités.